

Commerce et droits humains au Tibet : considérations pour une politique commerciale qui tienne compte les droits humains

Résumé :

Par leurs obligations en termes de droits humains, les états sont tenus d'exercer une diligence raisonnable dans tous leurs domaines d'activité, incluant la négociation des accords commerciaux et les autres ententes économiques.

Dans le cadre de sa diligence raisonnable, le gouvernement du Canada sollicite activement les opinions des parties prenantes en matière de commerce. Le gouvernement de la Chine ne le fait pas. Les tibétains ont peu ou pas d'accès à de l'information concernant les projets planifiés; en même temps, ils subissent une discrimination systématique reliée aux opportunités économiques, aux droits du travail et à l'égalité des sexes. Il y a peu ou pas de recours parce la Chine n'a pas de système judiciaire indépendant et l'expression des contestations mène à l'arrestation. Dans ce contexte, les représentants commerciaux canadiens font face à de grands défis pour encadrer les échanges commerciaux et apporter les résultats promis.

Malgré le fait qu'à travers la Chine la prospérité croissante a mené à des niveaux élevés de développement économique, les négociateurs doivent prendre en considération les raisons et les façons dont la pauvreté continue à affecter le peuple tibétain. Les statistiques des Nations Unies confirment que les régions tibétaines de la Chine demeurent les plus pauvres du pays.

Même si la constitution chinoise permet un traitement préférentiel pour les régions autonomes, incluant le droit d'entreprendre des activités économiques de manière indépendante, on cite souvent les demandes de 'l'économie de marché' comme étant la raison qui rend la prise de décision locale impossible. Même dans les villes où les opportunités d'emploi sont plus nombreuses, les tibétains sont désavantagés par leur ethnicité, leur niveau d'éducation plus bas et le fait qu'ils ne parlent pas couramment le chinois. Cette situation rappelle celle des communautés des premières nations du Canada, qui font face à la marginalisation même en pleine croissance économique.

L'approche actuelle d'échange commercial entre le Canada et la Chine est d'établir des accords spécifiques pour chaque secteur. Parmi les secteurs prioritaires du commerce avec la Chine, il y en a plusieurs qui pourraient avoir des impacts négatifs sur les droits humains au Tibet, si des mesures de mitigation ne sont pas adoptées. Ces secteurs incluent les technologies de l'information et des communications, les échanges touristiques et culturels, l'industrie minière, les technologies propres et le secteur de l'agriculture et alimentaire.

Afin d'assurer que la politique d'échange commercial du Canada respecte les droits humains au Tibet, ce rapport propose six recommandations :

- Afin de prendre en considération les vulnérabilités politiques et économiques du Tibet, le Canada devrait adopter une loi sur la politique Canada-Tibet, sur laquelle bâtir sa relation avec le gouvernement de la Chine ;
- Le Canada doit s'assurer que des garanties des droits humains sont intégrées dans tous les aspects de sa politique d'échange avec la Chine, incluant la promotion du commerce, les services de commerce et le soutien à l'exportation ;
- Le Canada devrait demander la réciprocité d'accès au Tibet pour les diplomates canadiens, avant de négocier des accords commerciaux ou d'autres accords bilatéraux avec la Chine ;
- Lors des négociations des accords d'échange et d'investissement avec la Chine, le Canada devrait inclure les responsabilités reliées aux droits humains des compagnies directement dans le chapitre sur l'investissement;
- Le Canada devrait faciliter l'accès à la justice, au Canada, pour les tibétains dont les droits humains ont été affectés négativement par les échanges commerciaux ou les investissements canadiens ;
- Le Canada devrait identifier les façons dont ses priorités de commerce avec la Chine pourraient avoir un impact sur des droits humains au Tibet. Une attention spéciale devrait être portée aux domaines des technologies de l'information et des communications, de la culture et du tourisme, des activités minières et des droits fonciers, des technologies propres et de l'agriculture. Des mesures de mitigation appropriées devraient être adoptées.

LIBRE ÉCHANGE  DROITS HUMAINS

Pas de laissez-passer: les droits humains avant le commerce.